



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mercredi 17 février 2021 à 18h30
par vidéoconférence

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 M. Michel Champagne directeur général
 Me Julie Marchand greffière

Dans le respect de l'esprit des mesures imposées en contexte de pandémie du COVID-19, la séance sera tenue à huis clos et enregistrée de façon à être diffusée.

2021-02-48

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-49

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Akifer pour réviser les aires de protection du puits P-1 ainsi que les indices de vulnérabilité à l'intérieur des aires de protection, au coût de 13 791 \$ plus les taxes applicables;
4. Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de pavage sur une partie du boulevard Royal;
5. Demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la rue du Moulin;
6. Résolution concernant les mesures compensatoires exigées pour la réfection du barrage dans le projet de mise aux normes de l'eau potable;
7. Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 491-2021 amendant le règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles;
8. Résolution nommant M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, à titre de responsable de la gestion des appareils régionaux faisant partie du protocole de gestion et d'utilisation de la MRC de Mékinac;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

9. Résolution de félicitations à la Ferme Pittet pour avoir remporté le prix Bien-être animal du Club de l'excellence d'Agropur;
10. Période de questions.
11. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-50

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME AKIFER POUR RÉVISER LES AIRES DE PROTECTION DU PUIS P-1 AINSI QUE LES INDICES DE VULNÉRABILITÉ À L'INTÉRIEUR DES AIRES DE PROTECTION, AU COÛT DE 13 791 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la révision des aires de protection du puits P-1 ainsi que des indices de vulnérabilité à l'intérieur des aires de protection de ce puits;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Akifer, au coût de 13 791 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Akifer pour réviser les aires de protection du puits P-1 ainsi que les indices de vulnérabilité à l'intérieur des aires de protection de ce puits, au coût de 13 791 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-51

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD ROYAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer des travaux de pavage sur une partie du boulevard Royal;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux de pavage, puisque la dépense est d'au moins 105 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour les travaux de pavage ci-dessus mentionnés;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-52

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire effectuer des travaux de réfection des trottoirs sur une partie de la rue du Moulin;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'exécution de travaux comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 105 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018, qui prévoit qu'un tel contrat peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE même si elle peut légalement procéder de gré à gré en vertu de ce règlement, la Ville peut utiliser tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun d'octroyer ce contrat par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour les travaux de réfection des trottoirs ci-dessus mentionnés;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-53

RÉSOLUTION CONCERNANT LES MESURES COMPENSATOIRES EXIGÉES POUR LA RÉFECTION DU BARRAGE DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 février 2021, la résolution numéro 2021-02-37 confirmant les engagements de la Ville auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant les impacts sur l'habitat du poisson, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la compensation financière à la Fondation de la Faune du Québec exigé est passé de 13 405 \$ à 26 251 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2021-02-37 afin de tenir compte de cette modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite amende à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2021-02-37 et modifie le point 1 de la façon suivante :

1. Versement d'une compensation financière de 26 251 \$ à la Fondation de la Faune du Québec d'ici le 31 mars 2021, en lien avec les travaux de renforcement du barrage.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 491-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2013 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 491-2021 amendant le règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles. Ce règlement a pour objet de permettre le dépôt d'un programme préliminaire de réutilisation du sol



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

dégagé après l'étude de la demande de permis tel que prévu à l'article 148.0.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de mettre à jour certains articles du règlement.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-02-54

RÉSOLUTION NOMMANT M. SYLVAIN DÉRY, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, À TITRE DE RESPONSABLE DE LA GESTION DES APPAREILS RÉGIONAUX FAISANT PARTIE DU PROTOCOLE DE GESTION ET D'UTILISATION DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT QUE plusieurs appareils ont fait l'objet d'un achat en commun par toutes les municipalités de la MRC de Mékinac et font partie du protocole de gestion et d'utilisation des appareils régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces appareils sont entreposés à la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE selon le protocole, il est nécessaire de nommer un représentant responsable de la gestion de ces appareils;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, responsable de la gestion des appareils régionaux entreposés à la Ville de Saint-Tite, tel que requis au protocole de gestion et d'utilisation des appareils régionaux de la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-55

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À LA FERME PITTET POUR AVOIR REMPORTÉ LE PRIX BIEN-ÊTRE ANIMAL DU CLUB DE L'EXCELLENCE D'AGROPUR

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Pittet a remporté le prix du Bien-être animal du Club de l'excellence d'Agropur, pour ses actions concrètes pour le confort et la santé de ses animaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères félicitations à la Ferme Pittet pour avoir remporté ce prix.

Adoptée à l'unanimité

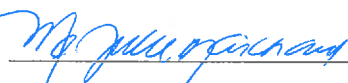
PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-02-56

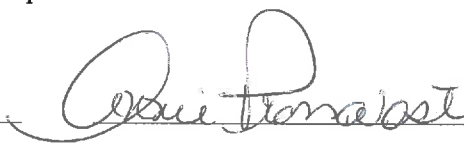
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité



Me Julie Marchand, greffière



Annie Pronovost, mairesse